

Me Hélène Sicard L. LL

Avocate
Barrister and Solicitor

1255 carré Phillips, bureau 808
Montréal (Québec) H3B 3G1
Tél : 514 281-1720
Fax : 514 281-0678
helenesicard@videotron.ca

Montréal, le 9 mars 2017

M. Pierre Méthé,
Régie de l'Énergie
800 Place Victoria, 2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2017-2026 du Distributeur (R-3986-2016)
Commentaires et demande de UC sur la demande de délais de HQD pour le dépôt des réponses aux DDR (pièce B-0026)**

Monsieur Méthé,

Ma cliente, Union des consommateurs (UC) a pris connaissance de la correspondance en date du 8 mars 2017, dans laquelle le Distributeur demande de retarder au mardi 14 mars 2017 le dépôt de ses réponses aux demandes de renseignements qui en principe devaient parvenir aux intervenants aujourd'hui.

Le Distributeur indique dans sa demande ne pas s'opposer à ce qu'un délai équivalent à celui qu'il demande soit accordé aux intervenants pour le dépôt de leur preuve. Selon cette proposition du Distributeur, le dépôt de la preuve des intervenants, présentement fixé le 30 mars 2017, serait reporté au 4 avril 2017.

Sans se prononcer sur les motifs allégués par le Distributeur au soutien de sa demande, UC tient à souligner qu'une telle demande bouscule des horaires de travail déjà très chargés considérant les divers dossiers en cours. UC souligne également que la preuve dans le dossier des Conditions de services du Distributeur (R-3964-2016) doit être déposée le lundi 3 avril 2017. Dans ces conditions, il serait très difficile pour UC, qui ne dispose que d'une équipe de travail très limitée, de finaliser et déposer dès le lendemain, 4 avril, sa preuve dans le dossier en rubrique.

En conséquence, UC demande à la Régie, si elle acquiesce à la demande du Distributeur d'accorder à UC jusqu'au mercredi, 5 avril 2017, pour le dépôt de sa preuve.

Veuillez agréer Monsieur Méthé, nos salutations distinguées



Me Hélène Sicard

c.c. Me Simon Turmel (HQT)
Viviane de Tilly (UC)